

# « Garder la gestion de l'eau, un défi pour les Mouansois »

« Le transfert des compétences eau et assainissement au profit des intercommunalités s'imposera aux communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Pour Mouans-Sartoux, cela signifie la fin programmée de la Régie Municipales des Eaux, la fin du service de proximité, la fin de la maîtrise des tarifs, la perte d'un patrimoine et d'un savoir faire qui s'est construit depuis plus de 50 ans.

Ces derniers mois ont été mis à profit pour trouver une solution juridiquement stable qui permette de garder la gouvernance à l'échelon communal. Cette solution consiste en la création d'une Société d'Economie Mixte (SEM), dont les actionnaires seront la commune et des citoyens qui auront manifesté leur intérêt pour cette démarche et qui se seront regroupés pour participer au capital de la SEM.

La société ainsi créée sera gouvernée par

la commune et des citoyens. Sous cette forme, c'est un montage original et pérenne dont il n'existe, pour l'heure, qu'un seul autre exemple en France.

La SEM permet de garantir à la fois la gouvernance, la mutualisation avec les services de la ville et les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service pour une durée de 20 ans et ce quels que soient les élargissements ou regroupements possibles au niveau des intercommunalités ou des métropoles.

Reste encore beaucoup de travail à accomplir avant que la structure ne soit opérationnelle et que tous les obstacles ne soient surmontés. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des avancées de ce projet. »

**Pierre ASCHIERI**

## Ce que dit la loi NOTRe

La loi intitulée « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (NOTRe), a été adoptée par le Parlement le 7 août 2015.

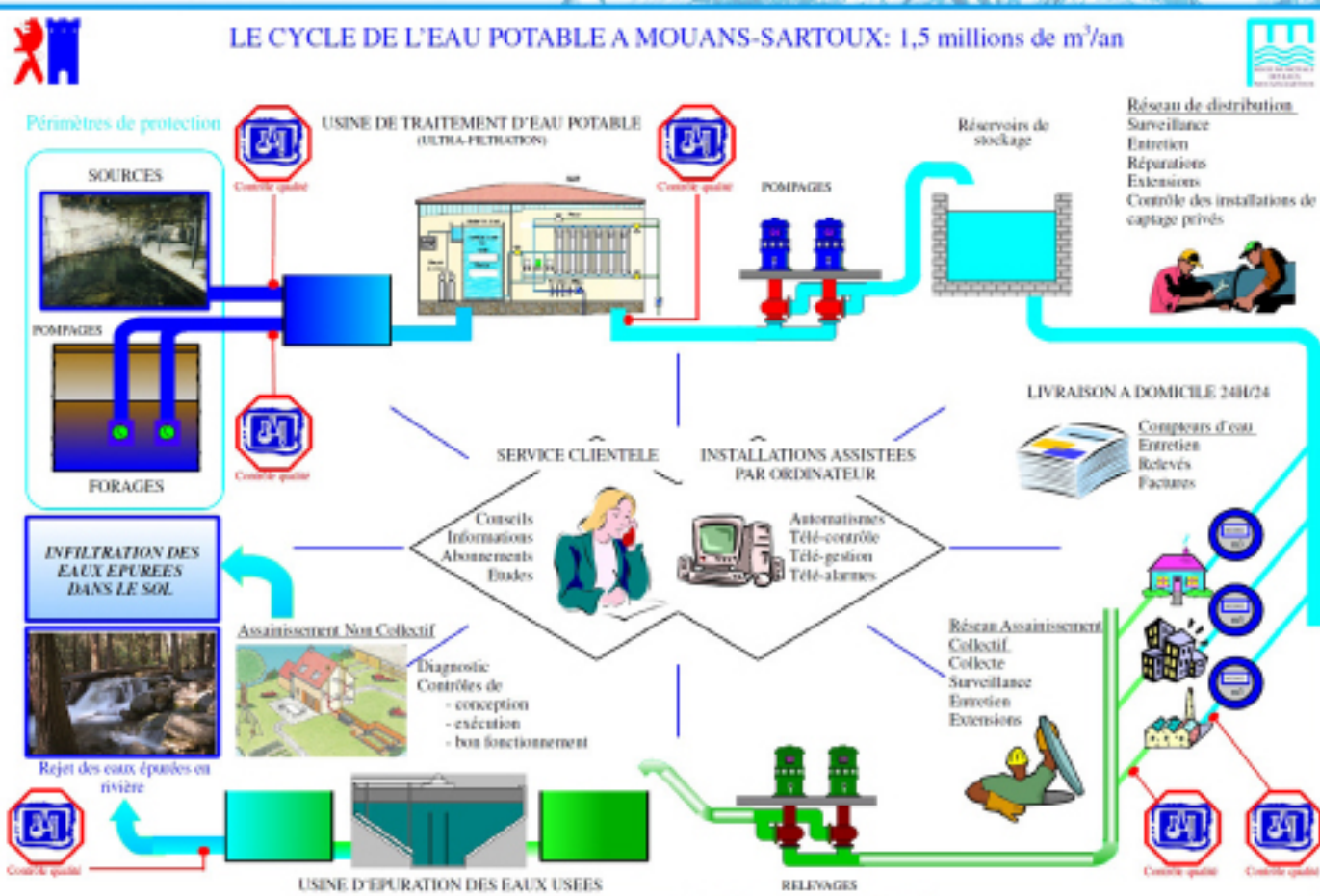
Parmi de nombreuses autres dispositions, elle vise à renforcer le degré d'intégration des intercommunalités en leur transférant de nouvelles compétences obligatoires.

Ainsi, la loi prévoit que le transfert des compétences « eau » et « assainissement » vers les intercommunalités sera obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

A cette date, les biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice du service sont mis gratuitement à la disposition de l'intercommunalité et les personnels transférés.



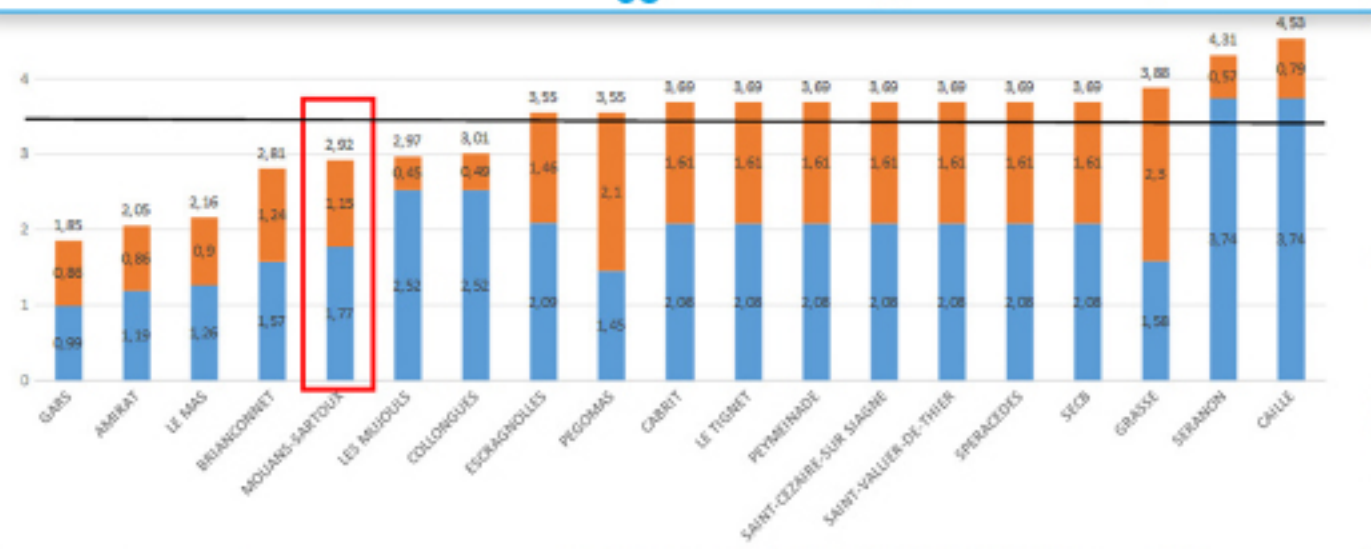
# Notre service des eaux historique : la Régie Municipale des Eaux de Mouans-Sartoux



Une grande partie de la production de l'eau potable, puis la totalité de sa distribution, ainsi que la collecte et le traitement des eaux usées, sont exécutés en régie. Il en va de même pour l'accueil des abonnés, les études et une

grande partie des travaux, ou encore le suivi des raccordements et le contrôle des installations d'assainissement non collectif. Chaque service est assuré par des agents municipaux.

## Le prix du m<sup>3</sup> est inférieur à la moyenne nationale, mais aussi à la moyenne du territoire de la Communauté d'Agglomération (23 communes)



# La gestion mouansoise des eaux demain



## Une société d'économie mixte (SEM), qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'une société qui réunit d'une part la commune, collectivité publique, et d'autre part un partenaire privé, la société créée par des Mouansois e.s.

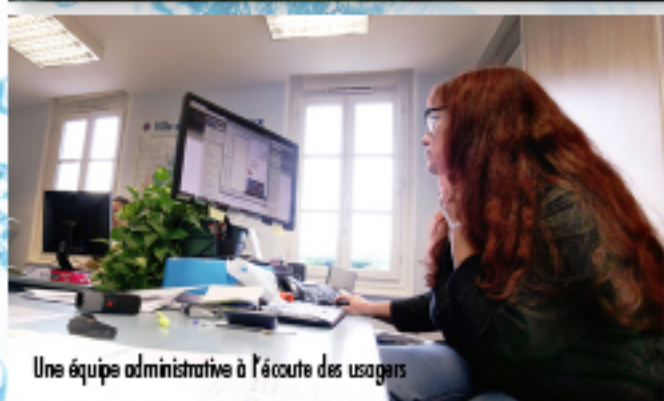
La commune est de par la loi, l'actionnaire majoritaire et décisionnaire de cette société. C'est le conseil municipal qui décide de la création de la société d'économie mixte. Cela se fera en deux temps, les 15 novembre et 6 décembre 2018. La commune déterminera ensuite le cahier des charges du contrat qui constituera l'ensemble des missions de la délégation de service public qu'elle souhaite signer au printemps 2019. La Société d'Economie Mixte Eaux de Mouans sera bien évidemment candidate à l'attribution de ce contrat. Celui-ci inclut plusieurs investissements d'avenir à réaliser : rénovation de la station de traitement d'eau potable, extension de la station d'épuration, construction d'un nouveau réservoir d'eau potable, etc. Il sera signé pour 20 ans.



C'est ici que surgit la Source de la Foux, l'eau de Mouans-Sartoux !



La station de traitement de la Source de la Foux...



Une équipe administrative à l'écoute des usagers



... qui abrite une unité d'ultrafiltration naturelle de l'eau



Des techniciens au savoir-faire et aux compétences reconnus



La station d'épuration de Mouans-Sartoux située dans la plaine des Canabiers



Une astreinte, réactive en une demi-heure, 24 h/24 et 365 jours/an permet de gérer toutes les situations d'urgence (fuites, cassures, etc).



Au réservoir de Sourin



Les importantes canalisations du réservoir de Sourin